

1.4 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs, intitulée «Mémoire-mémorandum 2024 du Panathlon Wallonie-Bruxelles»

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, le fair-play est une valeur essentielle pour le bon déroulement des activités sportives de tous les niveaux, sur les terrains, dans les bassins ou en dehors de ces lieux sportifs.

Dans son nouveau mémorandum, le Panathlon Wallonie-Bruxelles ne décrit pas le fair-play comme une valeur unique, mais plutôt comme un ensemble de valeurs dans lequel sont inclus le respect, la fraternité, l'engagement, l'intégrité, la tolérance, la lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination, ainsi que l'inclusion, le partage, la solidarité, l'entraide, la démocratie, l'éthique, l'optimisme et la persévérance.

Pourtant, pour différentes raisons, le monde sportif est régulièrement touché par des débordements qui vont à l'encontre de ces valeurs nous venant du Panathlon. En effet, les violences, les insultes, le racisme, le sexisme ou le manque de respect envers les arbitres font encore trop souvent les titres des journaux.

Avez-vous pris connaissance du mémorandum 2024 du Panathlon? Quelle analyse en faites-vous? Comment répondez-vous à ses revendications? Que fait votre gouvernement pour promouvoir et défendre le fair-play?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, le mémorandum 2024-2028 du Panathlon Wallonie-Bruxelles, dont j'ai pris

connaissance dès sa publication, contient des recommandations en vue des prochaines élections; elles visent à rendre le domaine du sport et la société plus fair-play. De plus, mes collaborateurs et moi-même sommes en contact permanent avec les responsables du Panathlon Wallonie-Bruxelles, avec qui nous organisons de nombreuses manifestations.

Les revendications présentées dans le mémorandum visent à consolider le travail mené depuis 20 ans par cette association aujourd'hui connue de tous en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle reçoit de la Fédération Wallonie-Bruxelles plusieurs subventions visant un appui structurel, mais aussi ponctuel, pour certaines de ses initiatives, comme les 1000 kilomètres du fair-play par exemple. J'aimerais également citer la campagne récente «*No Racism In Sport*», entièrement financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et visant à diffuser, entre autres dans les clubs, un message contre les actes de racisme.

Les actions ayant pour objectif de promouvoir et défendre le fair-play sont nombreuses. Je rappelle également que, durant l'actuelle législature, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est dotée du décret du 14 octobre 2021 visant l'éthique sportive et instituant un observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un réseau éthique, dont les membres ont bénéficié de différentes formations. Par ailleurs, une enveloppe de 163 000 euros permet de soutenir chaque année les initiatives en faveur de l'éthique sportive et du fair-play. L'appel à projets «Pour la beauté du sport», doté d'un montant de 400 000 euros et lié au décret précité, a été lancé pour permettre le développement de différentes initiatives visant à lutter contre les violences en milieu sportif.

Mes services font partie d'un groupe de travail rassemblant quatre fédérations et chargé d'élaborer le futur questionnaire d'évaluation de la bonne gouvernance au sein du mouvement sportif organisé. Des actions de sensibilisation à la violence dans le sport ont été menées grâce au programme «60'ADEPS» par exemple. Ces webinaires sont consultables sur le site internet, la chaîne YouTube et les réseaux sociaux de l'ADEPS. Mes services ont également rédigé et largement diffusé des brochures d'information et de sensibilisation ayant pour but de lutter contre les manipulations et les violences en milieu sportif.

Enfin, l'éthique sportive, qui englobe le fair-play, constitue le fondement du mouvement sportif et vise à en préserver les valeurs et la légitimité.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – J'aimerais juste insister une nouvelle fois sur l'importance de la défense du fairplay dans le sport. Il faut remettre l'ouvrage sur le métier, car la situation actuelle est loin d'être satisfaisante.

1.5 Question de M. René Collin, intitulée «*Plan pour empêcher les investisseurs étrangers de s'implanter dans le football amateur*»

M. René Collin (Les Engagés). – *Voetbal Vlaanderen*, le gouvernement flamand et l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA) ont présenté un nouveau plan d'action qui doit contribuer à maintenir les investisseurs étrangers à l'écart du football amateur. Ce plan, présenté au début du mois de janvier au club de Pepingen-Halle dans le Brabant flamand, vise tout d'abord à améliorer la santé financière des clubs. L'objectif est d'éviter autant que possible que les clubs soient obligés de chercher de l'argent à l'étranger. À l'avenir, les clubs amateurs devront prouver qu'ils disposent de fonds propres s'ils souhaitent obtenir une licence et devront également atteindre un seuil de rentabilité sur une période de trois ans.

Le plan vise également à inciter les clubs à renforcer leurs activités dans le domaine de la jeunesse. Tous les clubs seront obligés d'investir dans leurs activités pour les jeunes s'ils veulent obtenir une licence. Ils seront également tenus d'inclure un certain nombre de jeunes joueurs dans leur équipe première. En outre, la possibilité, pour un club, de séparer le financement de l'équipe première de celui de ses équipes de jeunes est en discussion.

Monsieur le Ministre-Président, voici un an, nous avons discuté du décret du 9 février 2023 portant assentiment à l'accord de coopération visant à instaurer un mécanisme de filtrage des investissements étrangers en Belgique. J'avais alors souligné que le domaine du sport n'était pas concerné par le mécanisme.

Avez-vous connaissance du projet porté par *Voetbal Vlaanderen* et le gouvernement flamand? Dans l'affirmative, avez-vous eu une discussion avec votre homologue flamand? Envisagez-vous d'élaborer un plan similaire en Fédération Wallonie-Bruxelles avec l'Association des clubs francophones de football (ACFF)? Avez-vous prévu d'élargir le mécanisme de filtrage des investissements étrangers au domaine du sport, et plus particulièrement au football?

Le projet flamand comporte des éléments intéressants, notamment le renforcement des liens entre le sport et la jeunesse, ainsi que la séparation des financements entre l'équipe première et les équipes de jeunes. Avez-vous envisagé des mesures similaires en Fédération Wallonie-Bruxelles? Qu'en est-il des études et enquêtes relatives à la viabilité financière du football amateur dans notre Fédération? Quelles sont vos initiatives dans ce domaine?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Depuis plusieurs années, la majorité des clubs belges des divisions 1A et 1B sont passés, avec plus ou moins de succès selon les cas, dans les mains d'investisseurs étrangers. Le cas le plus récent est celui du Royal Football Club de Liège, qui se distinguait jusqu'alors par une politique sportive principalement régionale. À partir de la

Nationale 1, soit le troisième échelon du football belge, plusieurs clubs ont également été approchés par des investisseurs étrangers et certains ont accepté les offres qui leur ont été présentées. La problématique ne découle pas spécialement de l'origine des investisseurs, mais plutôt du désintérêt général pour la formation des jeunes et du déclin de l'importance d'une équipe première incluant des joueurs formés au sein du club. Au-delà de l'aspect purement sportif, cela soulève également des questions éthiques liées à la traite d'êtres humains, au blanchiment d'argent ou encore à la falsification des compétitions.

L'initiative entreprise par *Voetbal Vlaanderen*, particulièrement touchée par ces investissements étrangers dans le football amateur, en collaboration avec l'URBSFA et le gouvernement flamand, comprend différentes mesures qui devront permettre d'assainir financièrement les clubs amateurs. Un examen des investisseurs étrangers est également prévu, mais des questions d'ordre opérationnel et juridique doivent encore être résolues. Je précise d'ailleurs que le cadre régissant les finances des clubs amateurs vaut également pour les clubs de l'ACFF.

Dans le cas présent, *Voetbal Vlaanderen* a décidé d'être plus sévère vis-à-vis des investisseurs étrangers en ajoutant des contraintes supplémentaires pour les clubs qui sollicitent une licence pour la Nationale 1, la division 2 Amateur et la division 3 Amateur. Ceux-ci devront apporter la preuve de fonds propres positifs; de plus, des audits externes seront instaurés. D'autres mesures sont également prévues. *Voetbal Vlaanderen* étudie aussi la possibilité d'imposer un nombre de jeunes dans les équipes premières et de dissocier le financement de l'équipe première et celui des équipes de jeunes, même si certains clubs le font déjà.

L'ACFF m'a informé qu'à ce stade, elle n'a encore entrepris aucune initiative de son côté. Par ailleurs, ses responsables regrettent le manque de communication entre les différentes instances du football en Belgique; il est vrai que l'URBSFA pourrait jouer le rôle de fédération nationale en imposant des règles communes. Enfin, l'ACFF est en plein chantier pour faire évoluer son mode de gouvernance au profit, notamment, de ses clubs et de ses membres. Une entreprise de consultance a été désignée dans ce cadre.

M. René Collin (Les Engagés). – Il est intéressant de créer des liens entre le sport et la jeunesse. Les garanties quant à la viabilité financière et aux fonds propres sont également bienvenues.

Concernant les investisseurs étrangers, j'ai été assez sensible au mécanisme décretaal qui ne concerne finalement pas le sport. Selon moi, il est toutefois important de ne pas écarter les investisseurs étrangers. Les clubs de Visé, de Virton, de La Louvière ou encore le Royal Olympic Club de Charleroi comptent des investisseurs étrangers et c'est heureux pour eux. Une interdiction pure et simple de ces investissements serait regrettable. Cependant, il faut garantir la transparence, tant sur l'origine des fonds que sur l'identité des investisseurs.

Comme vous, je suis un peu étonné que l'URBSFA ne joue pas un rôle de fédérateur. Mener une opération de régulation avec *Voetbal Vlaanderen* sans y associer directement l'ACFF, c'est maladroit de sa part. Je vous remercie de peser de votre poids pour garantir une concertation minimale et d'aider l'ACFF à parfaire la gouvernance dans le sport amateur.

1.6 Question de M. René Collin, intitulée «Inclusion du handicap mental dans le sport»

M. René Collin (Les Engagés). – Quand on parle de sport et de handicap, on pense souvent au handicap physique ou moteur. D'ailleurs, fort heureusement, on parle actuellement beaucoup des Jeux paralympiques qui se tiendront à Paris dans la foulée des Jeux olympiques. Aujourd'hui, je souhaite aborder la thématique de l'inclusion du handicap mental.

Nous devons favoriser le déploiement d'une société davantage inclusive où les personnes souffrant d'un handicap mental jouent un rôle actif. Le handicap mental se subit toute la vie et concerne les sportifs et athlètes, mais aussi l'entourage de ces personnes. L'ensemble de la société doit donc apprendre à vivre avec les handicapés mentaux et une sensibilisation est clairement nécessaire dans ce cadre. Je fais ici allusion à deux réunions organisées de manière informelle avec *Special Olympics Belgium*, ainsi qu'avec mes collègues Dodrimont, Clersy et Witsel notamment.

En Belgique, plus de 200 000 personnes vivent en situation de handicap mental et l'association se veut un acteur de changement à cet égard. Ici, il faut distinguer les athlètes de *Special Olympics Belgium* de ceux qui prennent part aux Jeux paralympiques. L'objectif de *Special Olympics Belgium* est de porter l'attention sur le handisport, spécifiquement sur les athlètes souffrant d'un handicap mental, car les déficiences mentales ou physiques ne doivent pas être appréhendées de la même manière.

Special Olympics Belgium n'est pas une fédération au sens strict du terme. Toutefois, elle concerne 20 000 athlètes, 219 clubs en Flandre, 195 clubs en Fédération Wallonie-Bruxelles – dont 32 à Bruxelles –, 19 collaborateurs et 10 000 bénévoles. Elle a pour mission d'organiser des activités sportives – entraînements, compétitions... –, ainsi que des programmes complémentaires, notamment en matière de santé, afin de favoriser l'inclusion par le sport.

Monsieur le Ministre-Président, quelles mesures Mme Glatigny et vous-même avez-vous prises – au niveau de l'ADEPS notamment – afin de favoriser l'inclusion du handicap mental dans le sport en Fédération? Quelles sont les initiatives prises et les actions menées par le gouvernement? Quelles relations entretenez-vous avec les représentants de *Special Olympics Belgium*, une structure encore peu connue en Wallonie et à Bruxelles malgré l'ampleur de ses activités? On va sans doute en parler davantage cette année, puisque celle-ci organise, au mois de mai,

une compétition à La Louvière. Au-delà des concertations que vous menez sans doute avec *Special Olympics Belgium*, prenez-vous la mesure de cette nécessité d'encourager l'inclusion des handicapés mentaux par l'activité sportive?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Monsieur le Député, ce sujet me tient à cœur. *Special Olympics Belgium* n'est en rien une association méconnue en Fédération Wallonie-Bruxelles. Chaque année, elle organise notamment ses jeux nationaux qui offrent à des milliers de sportifs l'opportunité de vivre et de partager leur passion. Cette manifestation d'envergure regroupe quelque 3 000 sportifs dans une vingtaine de disciplines et mobilise non moins de 1 800 bénévoles.

En 2023, Malines avait accueilli l'événement. Je me réjouis du retour, en Fédération Wallonie-Bruxelles, des jeux nationaux qui se tiendront du 8 au 11 mai 2024 à La Louvière. Lors d'éditions précédentes, la Fédération Wallonie-Bruxelles, par l'intermédiaire de ses services, a apporté son soutien avec des moyens techniques et humains, ainsi que la mise à disposition gratuite d'infrastructures sportives. À ce stade, aucune aide financière ou logistique n'a été sollicitée. La Ligue handisport francophone (LHF) prend bien évidemment en considération le handicap mental, ce qui a d'ailleurs été renforcé au travers de la fusion et de la formation omnisports adaptés (FOA).

Aujourd'hui, 134 clubs amateurs de la LHF sur 215 accueillent des personnes avec une déficience mentale, ce qui correspond à 1 989 affiliés sur 4 325. Trois disciplines sportives figurent au programme des Jeux paralympiques, avec une catégorie consacrée à la déficience mentale: le tennis de table, l'athlétisme et la natation. La LHF organise également des championnats multisports adaptés à des journées dans les institutions organisées dans toutes les provinces. Chaque club peut s'inscrire dans des disciplines en tous genres, avec des règlements adaptés à la déficience mentale. À ce jour, la LHF organise plus de 30 journées dans le Hainaut, 10 journées à Bruxelles et, dans le cadre d'un plan qui va jusqu'en 2032, le développement de ces actions est prévu dans les autres provinces. La LHF propose également des journées d'activités physiques et sportives pour les institutions organisées dans toutes les provinces. Les institutions y participent avec leurs résidents atteints de déficience mentale sévère et, souvent, de déficiences physiques.

De plus, il existe des championnats, en partenariat avec des fédérations valides: football, golf, hockey, etc., soit cent disciplines différentes avec une classification pour le handicap mental. Au sein de la Fédération multisports adaptés (FéMA), les personnes en situation de handicap mental représentent 65 % des 3 915 affiliés. Ce pourcentage s'explique par le fait que la FéMA propose un programme d'activités aux institutions qui hébergent, dans la grande majorité des cas, ce type de public. Les journées sportives sont également ouvertes aux non-membres.

En 2023, la FéMA, en collaboration avec ses partenaires, a organisé 397 jours d'activités, ce qui représente 7 325 participations.

Depuis le début de la législature, la LHF et la FéMA ont bénéficié globalement de près de 6 300 000 euros. Enfin, outre les diverses disciplines sportives déjà citées, d'autres fédérations et associations sportives organisent des actions pour promouvoir la pratique de leurs disciplines auprès des personnes souffrant d'une déficience mentale. Je cite par exemple les initiatives de la Ligue belge francophone de rugby (LBFR), en collaboration avec la FéMA; de l'Association des clubs francophones de football (ACFF) ou encore de la Ligue francophone de hockey (LFH). Ces structures proposent différentes actions dans leurs clubs afin de permettre l'intégration de ces sportifs, soit dans une section spécifique, soit dans des activités mélangeant les différents publics. En l'occurrence, le mélange des différents publics relève souvent d'une volonté bien utile. Tous ces éléments démontrent clairement que le dossier relatif au handicap mental n'est pas délaissé en Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. René Collin (Les Engagés). – Je note que les fédérations sportives concernées réalisent un important travail et apportent un soutien non négligeable dans ce dossier. Je plaide pour le renforcement de la concertation avec les représentants de *Special Olympics Belgium*. Cette organisation n'est pas une fédération et ne se veut en rien concurrente: plutôt que d'insister sur la notion de performance, elle valorise les bienfaits de l'inclusion.

Special Olympics Belgium est en train de finaliser un mémorandum destiné aux futurs gouvernements – aussi bien fédéral que régionaux et communautaires – de même qu'aux communes et provinces. J'espère que tous les partis politiques y seront attentifs. En effet, en prenant en compte les familles des quelque 200 000 personnes vivant en situation de handicap mental, nous parlons d'un million de personnes concernées par cette problématique. Ces personnes méritent bien d'être soutenues dans l'amélioration de leur bien-être.

1.7 1.1 Question de M. Christophe Clersy, intitulée «Violence sur les terrains de football»

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Les incidents de violence sur les terrains de football se sont à nouveau multipliés depuis le mois de septembre, singulièrement dans la province de Hainaut, comme le constatent les dirigeants hennuyers de l'Union belge (URBSFA). La violence verbale et physique de tous les acteurs reste le gros point noir du football provincial. Elle concerne tant les joueurs que les membres du staff ainsi que les parents et les supporters. C'est vrai en Hainaut, mais aussi dans de nombreuses autres provinces. Ces actes violents compromettent non seulement l'intégrité sportive, mais également la sécurité des joueurs et du public.

Monsieur le Ministre-Président, malgré les nombreuses initiatives prises par votre gouvernement et par l'Association des clubs francophones de football (ACFF) comme la campagne invitant les clubs à placer des affiches avec le slogan «Mettons la violence hors-jeu», ces incidents augmentent encore aujourd'hui. Pourtant, nous parlons d'un sport qui doit rester un moment de plaisir et de partage.

Plusieurs idées ont été proposées pour sanctionner les actes violents. Celle du président du comité provincial du Hainaut d'infliger des amendes à titre personnel doit encore être débattue. Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse politique de cette proposition? Fait-elle partie des pistes étudiées pour combattre ce problème sur l'ensemble des terrains de sport?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – La violence, sous différentes formes, envahit de plus en plus les terrains de sport et leurs alentours. Si le football est toujours stigmatisé, il convient de souligner que beaucoup plus de matchs d'équipes premières ou de jeunes sont organisés dans cette discipline que dans les autres, lesquelles ne sont d'ailleurs pas non plus épargnées par la montée d'une certaine forme de violence.

Il faut évidemment lutter contre toutes les violences autour des terrains, qu'elles soient physiques ou psychologiques. De nombreuses fédérations se penchent en effet aussi sur les violences psychologiques qui ont parfois lieu entre des entraîneurs et des sportifs ou au sein même d'une équipe.

Depuis la crise sanitaire, le nombre de faits de violence augmente substantiellement dans toutes les disciplines sportives. Le sport ne constitue pas un îlot à part et est le reflet de la société. Ce phénomène de violences est présent tant chez les adultes que chez les jeunes, en milieu tant urbain que rural.

Les parents sont souvent à pointer du doigt. Leurs comportements influent directement sur celui des autres spectateurs et des enfants et adolescents présents. Les attitudes inqualifiables, observées aussi bien chez les pères que chez les mères, influencent les comportements des joueurs et les désinhibent. Si beaucoup de parents viennent encourager et soutenir leurs enfants de façon très constructive et positive, il reste encore trop de parents n'adoptent malheureusement pas cette posture.

Concernant les sanctions, sur la base du rapport de l'arbitre, les clubs peuvent être sanctionnés financièrement. Si les faits sont imputables à des spectateurs, les clubs sont invités à transmettre l'identité des auteurs de troubles. S'ils ne le font pas, ce sera à eux de payer l'amende. Quand le club transmet l'identité du fauteur de troubles, ce dernier est invité à comparaître physiquement. Il existe alors deux cas de figure: si le fauteur de troubles est affilié au club, il peut être suspendu, voire recevoir une amende; s'il n'est pas affilié, il lui sera impossible de le devenir. Dans ce dernier cas, il importe que le club adopte un règlement d'ordre intérieur

explicite pour lutter contre les faits de violence et interdire la présence des fauteurs de troubles autour des terrains. À ce stade, les clubs sont solidaires des amendes infligées aux parents, entraîneurs et joueurs.

En septembre dernier, l'ACFF a présenté son opération «Mettons la violence hors-jeu ». La campagne est composée de différentes banderoles et vidéos, très bien réalisées, qui ciblent l'ensemble des acteurs sur les terrains et autour de ceux-ci. Elle propose également des supports spécifiques afin de permettre aux clubs labellisés d'organiser une réunion obligatoire d'avant-saison avec les joueurs, les parents, les entraîneurs et leur rappeler les valeurs du sport, de leur club, du football et les consignes collectives à respecter afin de réduire significativement les attitudes et les comportements engendrant de la violence. Le message est aussi délivré de manière transversale lors de la formation des arbitres et des entraîneurs. À ce stade, il est bien sûr trop tôt pour tirer des conclusions de cette campagne.

Une Chambre nationale pour la lutte contre la discrimination et le racisme a été créée. À ce jour, au niveau de l'ACFF, en additionnant les faits inclus dans les rapports des arbitres et ceux transmis au point de signalement, un peu plus de 200 dossiers ont été ouverts, dont 85 % concernent des faits liés au racisme, tandis que les autres concernent des faits liés au sexisme, à l'orientation sexuelle, au *body shaming* ou à la religion. Dans le cadre de ces dossiers, le Parquet fédéral de l'URBSFA est chargé de faire une enquête et de contacter les témoins et les victimes. Après cette instruction, les dossiers sont redirigés vers la Chambre nationale pour la lutte contre la discrimination et le racisme, qui est chargée de prendre les décisions finales.

Pour la partie francophone, cette juridiction a prononcé plus de vingt sanctions, allant des amendes aux matchs à huis clos. Il existe aussi des sanctions alternatives, généralement privilégiées dans un but de conscientisation constructive, telles que la présence obligatoire aux formations ou la mise en œuvre d'actions concrètes au sein des clubs.

Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles a instauré un Réseau éthique composé de délégués et référents «Éthique». Ceux-ci permettent, dans les fédérations et associations sportives, mais également dans les clubs, de relever tous les actes de discrimination et de violence afin que des mesures soient prises. Diverses rencontres ont également eu lieu avec les fédérations et les sections. Je suis conscient que le dispositif est parfois difficile à mettre en œuvre au sein des clubs, car il implique plus de responsabilités et d'investissements. Toutefois, ces délégués et référents jouent un rôle majeur dans la lutte contre la violence dans le sport.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je partage la plupart de vos constats. Il est urgent de prendre ce problème à bras-le-corps. Certes, de nombreuses actions ont été entreprises par votre gouvernement, ainsi que par

les milieux sportifs et les clubs de football: d'un côté, des mesures de prévention et, de l'autre, des sanctions adressées aux clubs.

Malheureusement, il reste de nombreux récalcitrants lors des rencontres sportives, singulièrement dans le football. Il est déjà possible d'infliger des sanctions à des affiliés au terme d'une procédure assez complexe. L'idée de l'ACFF consistant à simplifier la manière d'adresser des amendes permettra peut-être de diminuer les violences.

1.8 Question de M. Christophe Clersy, intitulée «Présidence du Conseil du sport dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne»

1.9 Question de M. Pierre Kompany, intitulée «Présidence belge du Conseil de l'Union européenne pour le sport»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, depuis le 1^{er} janvier 2024 et pour les six prochains mois, la Belgique assure la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne. Cette présidence belge, en trio avec l'Espagne et la Hongrie, s'articule autour de six priorités: défendre l'État de droit, la démocratie et l'unité; renforcer notre compétitivité; poursuivre une transition écologique juste; renforcer notre programme social et sanitaire; protéger les individus et les frontières; promouvoir l'Europe mondiale.

Le secteur du sport s'inscrit dans le cadre de la première priorité. En effet, la présidence belge entend s'investir «en faveur de l'autonomisation et de l'inclusion des citoyens, avec une attention spéciale portée à la participation des jeunes. Elle travaillera également sur l'Espace européen de l'éducation, la qualité de l'éducation, la formation continue, la mobilité et le sport».

Monsieur le Ministre-Président, en tant que ministre des Sports, vous présidez le Conseil en la matière. Je souhaite donc vous poser quelques questions afin de mieux comprendre les chantiers que vous entendez porter. Quels seront plus précisément les axes de votre présidence relatifs à l'Espace européen de l'éducation, la qualité de l'éducation, la formation continue, la mobilité et le sport?

La présidence belge adoptera le plan de travail de l'Union européenne pour la période 2024-2027 et discutera du rôle du sport non organisé et de l'activité physique libre au sein d'un modèle sportif européen. Pouvez-vous préciser ce que couvrira plus exactement ce volet?

Enfin, le trio de présidence associe la Belgique à l'Espagne et à la Hongrie. Or cette dernière a fait l'objet de plusieurs rappels à l'ordre et de sanctions par les institutions européennes pour non-respect de principes fondamentaux de l'État de droit et des libertés fondamentales. Comment envisagez-vous les discussions et

le relais avec le partenaire et la future présidence hongroise pour ce qui concerne le sport?

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, on vous a interrogé à plusieurs reprises sur le sujet, notamment lors de l'examen des budgets. Nous voilà désormais en 2024, l'année de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne. Dans ce cadre, je souhaiterais obtenir des éclaircissements concernant la manière dont votre cabinet et votre administration participent à cette responsabilité européenne, en particulier pour le sport. Il vous revient à présent de faire un état des lieux et de détailler le déroulement de cette présidence, dont vous organiserez les réunions au mois de mai pour le sport.

Avez-vous été associé au lancement de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne début janvier? Comment cela s'est-il déroulé? Pouvez-vous faire un état des lieux des actions et des budgets spécifiques alloués pour le sport dans ce cadre? Quelles sont les opportunités pour notre sport? Quels dossiers et quels sports seront particulièrement mis en avant? La charge de travail sera-t-elle plus importante qu'en 2023? Avez-vous déjà assuré des concertations avec vos homologues européens et du Nord du pays sur ce point?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – Messieurs les Députés, nous sommes bien évidemment en contact permanent avec les collègues du Nord, les cabinets et la Communauté germanophone sur le volet belge. En effet, la Communauté germanophone a également le sport dans ses compétences. Nous avons également des contacts bilatéraux avec des collègues européens chargés du sport, dont un long entretien avec la commissaire européenne des Sports.

Nous allons tenir la présidence du Conseil de l'Union européenne du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 dans le domaine du sport. Différents événements se dérouleront. Premièrement, une réunion de travail informelle du groupe de travail «Sport» de la Commission européenne se tiendra afin de travailler sur le nouveau plan de travail 2024-2027 en faveur du sport. Le quatrième plan arrive à échéance le 30 juin 2024; l'actuel plan se termine donc sous notre présidence. Ainsi, nous nous devons d'avoir un nouveau plan européen 2024-2027, plan qui constitue une balise en termes de priorité dans le domaine du sport pour les différents États membres, ainsi que pour les engagements en termes de recherche et d'organisation. Cette réunion, qui sera une des premières du genre, se déroulera à Louvain-la-Neuve le 30 et le 31 janvier 2024. Le but est de se préparer au Conseil européen qui se tiendra au mois de mai de la même année.

Deuxièmement, la Fédération Wallonie-Bruxelles, au nom de la Belgique, organise une conférence internationale portant essentiellement sur la place du sport non organisé et de la pratique d'une activité physique libre au sein du modèle sportif européen, et ce, les 20 et 21 février 2024 à Genval. Il s'agit de la deuxième priorité après le plan de travail européen 2024-2027. Ce modèle européen adopté

en 2021 repose sur un système pyramidal comprenant à sa base des clubs affiliés à une fédération nationale reconnue, faisant partie elle-même d'une structure européenne. Ce modèle dispose de certaines caractéristiques comme la solidarité entre les niveaux sportifs, l'existence de compétitions ouvertes, la liberté d'association, etc. Il est indispensable de réfléchir afin de prendre en considération ces initiatives, notamment pour protéger le consommateur sportif ou pour valoriser ces pratiques bonnes pour la santé. Cette conférence viendra porter une réflexion essentielle au texte de conclusion sur le sujet que je soumettrai ensuite au Conseil des ministres européens du Sport le 14 mai prochain.

Les 12 et 13 mars 2024, la Fédération Wallonie-Bruxelles organisera une réunion de tous les directeurs des administrations des sports des différents États membres. Outre le sport non organisé, les débats se concentreront aussi sur les événements sportifs à taille humaine. Il est en effet important d'organiser des événements internationaux, mais aussi d'y voir des standards par rapport aux coûts de l'organisation, aux problèmes de mobilité, aux problèmes climatiques ainsi qu'aux problèmes d'accès aux droits sociaux. Ce sont autant de sujets qui seront abordés dans le cadre de cet événement.

Enfin, la Communauté flamande organisera un quatrième événement les 24 et 25 avril 2024. Il s'agira d'une rencontre d'experts qui prendra place à Bruges, sur la thématique des solutions, notamment numériques, afin d'impliquer les sportifs et les athlètes non affiliés dans le but de les encourager à pratiquer leur sport.

Ce programme a bien évidemment été approuvé par l'ensemble des Communautés; même si la Fédération Wallonie-Bruxelles préside le Conseil européen des sports, elle porte la voix de l'ensemble de nos Communautés. Dans le cadre de cette présidence, mon administration bénéficie de l'engagement de deux équivalents temps plein. Le budget consacré aux événements est d'un montant de 594 000 euros.

En ce qui concerne les partenaires hongrois, depuis le départ des travaux du trio que l'on a formé avec l'Espagne, les discussions se déroulent dans une volonté de recherche de compromis et de consensus. Mais il est évident que j'ai déjà échangé avec mon homologue espagnol pour aborder et assurer la transition de la présidence.

Il s'agira d'un semestre important, puisque les championnats d'Europe de football en Allemagne et les Jeux olympiques et paralympiques auront lieu pendant l'été. J'ai également déjà été à Paris pour rencontrer la ministre des Sports, mais nous aurons encore des contacts. Elle aura par ailleurs l'occasion de faire le point sur l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à l'occasion du Conseil européen du mois de mai.

La présidence belge offrira l'opportunité de contacts en matière d'événements internationaux, dans la mesure où nous organisons la Coupe du monde de hockey

masculine et féminine, mais aussi de rencontrer l'ensemble des pays participants. À cet égard, beaucoup de contacts ont déjà eu lieu et beaucoup de démarches ont été faites pour défendre la candidature de l'organisation en Belgique, avec les Pays-Bas et l'Allemagne, de la Coupe du monde féminine de football en 2027.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour ce rapport exhaustif des activités qui vont vous occuper pendant ces prochaines semaines en lien avec la présidence belge du Conseil de l'Union européenne.

J'aimerais souligner deux points essentiels que vous avez mentionnés, notamment concernant le sport non organisé. La crise de la Covid-19 a montré à quel point nos concitoyens avaient besoin d'infrastructures dans les moments difficiles pour pratiquer des loisirs en dehors des clubs sportifs. C'est un enjeu extrêmement important sur lequel nous attendons des avancées.

De plus, nous allons être concernés par plusieurs événements à portée internationale. La Coupe du monde de football au Qatar a fait apparaître un souhait de la part de nos concitoyens de voir des événements à taille humaine, respectueux de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. En ce sens, les débats qui auront lieu à propos de la création d'événements zéro ou bas carbone vont être extrêmement intéressants. Nous devons être ambitieux si nous voulons répondre aux défis du dérèglement climatique sur le volet du sport.

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour vos explications détaillées qui me permettent de mieux comprendre la situation. Je suis particulièrement attentif au fait que vous ayez cité les échanges axés sur la thématique du sport avec la Communauté germanophone. En outre, j'ai eu vent qu'en février, une conférence portant sur les sujets de la consommation ou encore la santé s'était déroulée.

Grâce à ces discussions, mais aussi aux formations sur la santé ou la consommation de qualité, les sportifs parviennent à pratiquer dans de meilleures conditions. Ceci permet d'éviter des drames, tels que les cas de dopage.

Je suis également ravi de constater que la question des événements de taille humaine a été soulevée.

Ensuite, force est de constater que nous ne pouvons pas nous passer des programmes numériques. Toute personne tentant de le faire sera vite rattrapée par la réalité.

Enfin, lors des événements internationaux, disposer de bons contacts est essentiel. Cela pourrait même nous permettre de décrocher la Coupe du monde féminine de football.

1.10 Question de M. Pierre Kompany, intitulée «Préparation des Jeux olympiques de Paris 2024»

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, 2024 est une année centrale pour le sport à l’approche des Jeux olympiques (JO) de Paris, qui se tiennent à quelques kilomètres de notre territoire. Nous vous avons interrogé sur les actions mises en œuvre à l’approche de la compétition, notamment sur la multiplication des contrats professionnels par l’ADEPS, l’allocation de budgets spécifiques pour le sport ou encore la collaboration avec le monde académique et scientifique. Les athlètes francophones abordent le sprint final de la préparation des JO. Un autre point central concerne les actions menées avec le ministre wallon des Infrastructures sportives, Adrien Dolimont, notamment pour la mise en œuvre d’un cadastre.

Pouvez-vous dresser un état des lieux des actions menées et des budgets prévus à l’approche des JO de Paris? Qu’avez-vous entrepris ces dernières semaines? Pouvez-vous détailler les budgets spécifiques alloués à cet effet? La multiplication des contrats professionnels est-elle la meilleure solution?

Par ailleurs, qu’en est-il des collaborations avec le monde académique et scientifique? Où en est le travail de préparation de la Fédération à l’approche des Jeux? Vous êtes-vous concerté, sur ce point en particulier, avec vos homologues flamands et européens?

Enfin, qu’en est-il du cadastre développé avec le ministre Dolimont? A-t-il avancé ces derniers mois? Des appels à projets ont-ils été lancés?

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l’Enseignement de promotion sociale. – La Fédération Wallonie-Bruxelles investit massivement, depuis plusieurs années, dans la modernisation des centres ADEPS afin, notamment, d’offrir aux sportifs sous statut un cadre propice à leur progression et à leurs performances. Lors du dernier conclave budgétaire, dans le cadre du *masterplan* «Infrastructures hors bâtiments scolaires», il a été décidé d’accorder une certaine priorité notamment aux investissements sportifs.

Par ailleurs, dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, cinq sites situés en Fédération Wallonie-Bruxelles, dont trois au sein des centres ADEPS, font partie intégrante du *Team Belgium Base Camp*. De plus, chaque site est spécifiquement dédié à certaines disciplines. La Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec la Région wallonne, a également réalisé une brochure, intitulée «*Sport de haut niveau: des infrastructures performantes! Wallonie-Bruxelles: terre d’accueil pour vos délégations*» et également disponible en anglais, qui recense les 28 centres d’entraînement pouvant accueillir les délégations étrangères dans le cadre de leur préparation aux Jeux olympiques et paralympiques.

Cette brochure pourra aussi servir à l'organisation de stages de haut niveau dans d'autres cadres que celui des Jeux olympiques.

Mon administration se mobilise pour permettre à nos sportifs d'élite de donner le meilleur d'eux-mêmes et d'atteindre le plus haut niveau. Les budgets débloqués en 2023 seront sensiblement les mêmes en 2024: 41 fédérations disposant d'un programme de sport de haut niveau se sont partagé 12,4 millions d'euros; un budget d'un million d'euros est consacré annuellement à la formation des entraîneurs; 3 565 000 euros sont mobilisés pour la détection des jeunes sportifs et le soutien à la labellisation des cercles; 541 000 euros sont consacrés à l'organisation de compétitions internationales et à la participation à celles-ci; 700 000 euros sont alloués au Centre d'aide à la performance sportive (CAPS), qui apporte son expertise scientifique et médico-sportive. Cet outil est directement lié à nos universités, qui en sont les membres fondateurs.

En outre, 78 athlètes bénéficient d'un contrat, ce qui leur apporte une certaine sécurité et leur permet de se concentrer sur leurs objectifs, et 2 004 autres bénéficient d'un statut donnant accès à différentes aides, notamment, à partir du statut d'espoir sportif, des bourses individuelles à travers les plans-programmes. Ils peuvent également s'appuyer sur des infrastructures sportives de haut niveau, qu'il s'agisse des centres sportifs du Blanc Gravier à Liège, du complexe sportif de Blocri à Louvain-la-Neuve ou de bien d'autres encore.

Grâce à un budget annuel de 500 000 euros, la Fédération Wallonie-Bruxelles participe au soutien du projet «*Be Gold*» en collaboration avec les autres Communautés, la Loterie nationale et le Comité olympique et interfédéral belge (COIB). Un autre budget annuel de 400 000 euros vise à alimenter un compte bloqué permettant le financement de la participation des athlètes francophones aux Jeux olympiques et paralympiques, qui dépend uniquement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, je confirme que nous organisons régulièrement des consultations avec *Sport Vlaanderen* et le COIB dans le cadre de la commission technique ABCD et de la Plateforme olympique, qui rassemble les trois ministres des Sports. Enfin, une campagne de mobilisation de terrain baptisée «Paris gagnant», qui a déjà été présentée aux fédérations et associations sportives de haut niveau reconnues, sera bientôt dévoilée.

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – Monsieur le Ministre-Président, j'ai bien entendu vos éléments de réponse relatifs aux investissements massifs dans les infrastructures, aux sites dédiés à des disciplines particulières ou encore au déroulement de stages pour les sportifs pratiquant l'athlétisme ou des sports de haut niveau. Effectivement, rien ne peut être fait sans l'existence de tels lieux consacrés à la pratique sportive. J'espère que tous ces efforts seront couronnés de médailles et j'espère qu'il en pleuvra.

M. Pierre-Yves Jeholet, ministre-président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale. – J'espère moi aussi une drache nationale de médailles!

M. le président. – Nous l'espérons tous!

VERSION PROVISOIRE